

Nombre de
membres en
exercice : 8

Procès-verbal de la Séance du 16 Décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize Décembre l'assemblée régulièrement convoquée le neuf Décembre 2024, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Ernest HAMM

Présents : 7

Sont présents : Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI, Yannick MARTIN

Votants : 7

Excusés avec procuration :

Excusés :

Absents : Pierre ELLMANN

Secrétaire de séance : Yannick MARTIN

Agent public présent : Véronique GILLES

Public présent : 1

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. **Approbation du PV de la séance du 16 Octobre 2024**
3. Adhésion de la Commune pour l'année 2025
4. Subventions communales 2025
5. Revalorisation des loyers 2025
6. Fermage
7. Aménagement foncier : proposition Pfalzweyer dans le périmètre

Le Maire ouvre la séance à 19 h 05

Délibération n° 2024 12 01 : Désignation du secrétaire de séance

Le Maire propose de nommer Mme Véronique GILLES, secrétaire général de Mairie présente, comme secrétaire de cette séance. Code l'article L2541-6 du CGCT.

M. Yannick MARTIN se porte volontaire pour assurer cette fonction.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Lorraine.

M. Yannick MARTIN est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal du 16 Décembre 2024.

Pour : 4

Contre : 3

Abs. : /

Délibération n°2024 12 02 : Approbation du PV de la séance du 16 Octobre 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Procès-verbal du 16 Octobre 2024.

Il expose le procès-verbal élaboré par la secrétaire de séance présentant les extraits de PV copiés-collés avec seulement qu'une partie de l'introduction.

Le Maire soumet pour approbation le même Procès-Verbal élaboré par le Maire et la secrétaire générale de Mairie mais finalisé et complété avec la partie manquante de l'introduction ainsi que le commentaire de Monsieur le Maire en fin de celui-ci et sans autres commentaires proposés.

Après vote, le conseil municipal n'approuve pas le Procès-Verbal extraordinaire du 16 Octobre 2024

Pour : 1 Contre : 6 Abs. : /

Délibération n°2024 12 03 : Adhésions de la Commune pour l'année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide pour l'année 2025,

- des adhésions suivantes,
- du paiement des cotisations y afférentes et de l'inscription au Budget Primitif 2025 de celles-ci :

- Association des Maires Ruraux de Moselle
- Fondation du patrimoine
- Association des Maires de l'Arrondissement de Sarrebourg
- Amicale des Maires du Canton de Phalsbourg
- Amicale des adjoints du Canton de Phalsbourg
- Association des Maires de France
- Moselle Agence Technique
- Souvenir Français

Cette délibération n'a pas lieu d'être. Les adhésions n'ont pas été modifiées, il n'y a pas eu de renouvellement. Les cotisations seront traitées au budget primitif 2025.

Pour : 0 Contre : 0 Abs : 0

Délibération n°2024 12 04 : Subventions communales 2025

M. le Maire propose de renouveler les subventions communales 2025 identique à celle de 2024 :

- La ligue contre le cancer : 50 €
- Club Vosgien : 50 €
- Donneurs de sang de Metting : 50 €
- Foyer Sport et Culture : 300 €
- Les Bricochoux : 300 €
- Société d'arboriculteurs de Phalsbourg et environ : 200 €
- AMICA (périscolaire) : 7000 €

Le Conseil Municipal n'accepte en majorité que les subventions des associations suivantes :

- Foyer Sport et Culture : 300 €
- Les Bricochoux : 300 €
- Société d'arboriculteurs de Phalsbourg et environ : 200 €
- AMICA (périscolaire) : 7000 €

Après en avoir délibéré, il décide d'attribuer ces subventions et d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2025.

Pour : 7 Contre : / Abs : /

Délibération n°2024 12 05 : Revalorisation des loyers 2025

Le Maire informe les conseillers que cette année l'augmentation applicable de l'indice de référence des loyers est de + 2.47 % maximum.

Il rappelle qu'on n'a pas augmenté les loyers des logements communaux du 6 rue de la Scierie en 2024 et propose de les maintenir au même taux.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les loyers pour 2025.

Pour : 6 Contre : / Abs : 1

Délibération n°2024 12 06 : Fermage

Vu les délibérations n°2021_01_07 du 15 Janvier 2021, n°2021_10_07 du 22 Octobre 2021, n°2022_03-11 du 4 Mars 2022 et n°2023_11_03 du 06 Novembre 2023,

Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 2024, la variation de l'indice national des fermages de 2024 par rapport à l'année 2023 est de 5,23 %.

M. Frédéric RICHERT sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'appliquer la variation de l'indice national de fermage 2024 par rapport à 2023 s'établissant à + 5.23 % aux locataires de baux ruraux,

Les montants des loyers pour 2024 s'élèvent à :

- Lot 1 + champs 50 sous : GAEC RICHERT : **723.81 €**
- Lot 2 : GAEC LENTZ : **705.87 €**

Pour : 3 Contre : / Abs : 3

Délibération n°2024 12 07 : Aménagement foncier : proposition Pfalzweyer dans le périmètre

Vu l'étude d'aménagement présenté par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF) de la commune de BERLING et de HANGVILLER

Vu le PV de la CIAF en date du 17 octobre 2024 mentionnant le projet de modification des limites territoriales ;

Vu les articles L. 123-5 et R.123-18 du Code Rural et de la Pêche Maritime

M. le Maire précise que la surface des bans communaux de PFALZWEYER et BERLING ne s'en trouvera pas modifiée. Il invite donc le Conseil Municipal à donner une suite favorable à la demande de modification de la circonscription territoriale de la commune formulée par la CCAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, n'accepte pas l'opportunité d'une rectification des limites communales.

Pour : 1 Contre : 6 Abs : /

Décisions du Maire :

-Mariage : Néant

-Pacs : Néant

-Urbanisme : Néant

Divers – informations :

- Anniversaires : Robert DE CABARRUS 70 ans

- Aménagement Foncier : différents courriers et plans. Explication des propositions de doléances que le Maire a donné au nom et pour l'intérêt de la Commune au commissaire enquêteur lors de l'enquête publique.
- EDF Contrat. La commune a renouvelé l'adhésion avec MATEC.
- Bois bourgeois : l'ONF nous communique qu'il est sorti de la forêt que récemment après avoir été abattu. Il est actuellement débardé à côté du terrain de foot à Eschbourg. La réservation est maintenue.
- ATSEM : Remplacement à partir du 17 janvier pour congé de maternité.
- Flash info ; Fermeture mairie du 24 décembre au 6 janvier inclus.
Kit abris-bacs à déchets alimentaires
- Culte fête de Noël des enfants 22 décembre à 10h30. Distribution des Cadeaux de Noël de la Commune à l'issue du Culte dans l'église.
- Fête des aînés 9 février. Proposition de devis
- Brioche de l'amitié : la vente du 18 et 19 octobre a permis de récolter 675.00 € pour l'APEI de Sarrebourg. Merci à l'association des arboriculteurs et environs pour leur engagement dans cette cause.

- Tribunal Défense dépôt de plainte : une requête a été déposée au tribunal administratif de Strasbourg par Mme Fanny HAESSIG enregistrée le 16.06.2024 contre le Maire et la secrétaire de Mairie pour falsification de documents.

« M. le Maire Ernest HAMM et la secrétaire de Mairie Véronique GILLES n'ont pas retranscrits à l'identique les décisions prises par le conseil municipal le 25 avril 2024 »

Le Maire a présenté son mémoire puis a fait appel à un avocat. Il a été convoqué à l'audience du 09 Juillet au Tribunal de Strasbourg. La requête de Fanny HAESSIG a été rejetée le 16 juillet ainsi que la requête d'une demande de dédommagement de 1500 € de la Mairie. La plaignante a déclaré se désister le 8 novembre dernier de sa première requête du 13 juin.

Le Maire clos la séance à : 20 h 50

Commentaires :

Monsieur le Maire :

Comme depuis plus d'un an le club de l'opposition radicalisé, continue à mener la zizanie pendant la séance afin de déstabiliser la commune et en prenant les employés en otage.

Comme d'habitude au deuxième point pour l'approbation du PV de la séance précédente ils se défoulent dans les critiques et en incitant à la haine.

Avec la secrétaire de mairie nous projetons la proposition de PV du 16 octobre élaboré par la secrétaire de séance Fanny HAESSIG. Elle l'avait transmise en mairie ce jour à 12h30 en précisant ; «Ce n'est qu'un copié-collé des délibérations comme nous ne disposons d'aucun support pour le rédiger.»

Pendant mon explication pour l'approbation Franck LOUTRE répète plusieurs fois ; « Tout le monde est contre ce projet, tu n'as rien compris. Tu veux absolument le faire passer ce projet.»

Fanny HAESSIG répète plusieurs fois ; « Je décide de ne pas signer le PV que j'ai fait, ça s'arrête là. Tu n'as pas besoin de revenir dessus. C'est mon droit de ne pas signer.»

Nous projetons la proposition élaborée par la secrétaire de mairie et moi-même comprenant les extraits de PV que nous avons transmis en Préfecture en rajoutant une explication à la phrase que Fanny avait noté en introduction " M. Le Maire refuse la procuration de Pierre ELLMANN envoyé par mail ".

Le troisième Adjoint Grégory MOTSCH a dû rappeler et demander qu'on ne passe pas à nouveau trois heures sur le PV, qu'il suffisait de ne pas l'approuver si elle ne signe pas.

Effectivement mais je rappelle que j'étais obligé de le présenter.

Je lis et explique de ma note de synthèse les différents points des délibérations.

La majorité a du mal à comprendre et à suivre. Franck mélange le dernier PV à la réunion du soir et me répète sans cesse que c'est moi qui ne comprenait rien et j'étais con.

Ils insistent à me demander de projeter mes notes. Ils demandent aussi la secrétaire de mairie. Je leur fais comprendre que nous n'étions pas obligé.

Frédéric répond en criant ; « Si la secrétaire de mairie n'est pas là pour nous alors dehors, Véronique dehors.» puis en hurlant ; « Ne me prends pas pour un con.»

En continuant à critiquer, Fanny rajoute; « Quand on demande la secrétaire de mairie elle doit le faire. C'est que depuis que Véronique est là qu'il n'y a plus rien qui va. Elle est là pour nous, c'est bien elle refuse de le faire.»

En continuant mes explications elle rajoute ; « Ça ne change rien car tu nous montres rien au tableau. Je ne signerai pas.»

Pour terminer Frédéric RICHERT critique à nouveau notre stagiaire de Tremplin Bleu ainsi que notre employé qu'ils ne savent pas travailler en précisant que c'était une honte pour la commune de les payer.

Franck LOUTRE demande de dégager ceux qui ne servent à rien alors il votera pour le budget pour rémunérer les autres employés.

Monsieur Yannick MARTIN :

Procès-Verbal établi le 09 Janvier 2025

Le Maire, Ernest HAMM

Le secrétaire de séance, Yannick MARTIN

